

PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité Bureau des élections, de la réglementation générale et des associations

ARRÊTÉ

n° 2017 - DCL/4 - 150 du

- 7 JUIL. 2017

portant établissement du tableau des électeurs sénatoriaux dans le département de la Moselle

LE PREFET DE LA MOSELLE OFFICIER DANS L'ORDRE DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Electoral, et notamment les titres II et III du Livre 2ème;

- VU le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- VU la circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur n° NOR/INTA/1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/4-131 du 15 juin 2017 portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Moselle ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/4-141 du 26 juin 2017 modifiant l'arrêté n° 2017-DCL/4-131 du 15 juin 2017 ;
- VU les procès-verbaux des communes du département de la Moselle ;
- VU les désignations de remplaçants faites par les députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux concernés par les dispositions des articles L.282 et L.287 du code électoral;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général;

ARRÊTE

- Article 1er : Le tableau des électeurs sénatoriaux dans le département de la Moselle est arrêté conformément à la liste figurant en annexe du présent arrêté sous les quatre rubriques suivantes :
 - 1 députés et sénateurs
 - 2 conseillers régionaux
 - 3 conseillers départementaux
 - 4 délégués des conseils municipaux

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Metz, le

= 7 JUIL. 2017

LE PREFET,

Emmanuel BERTHIER